

RESEAU BILLITAL MAROOBE BURKINA FASO



2024

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR) RECRUTEMENT

D'un Cabinet d'expertise comptable

Validation des comptes et production
des états financiers de l'exercice 2024
du Bureau RBM Burkina Faso

DATE LIMITE DE DEPÔT

14 mars
2025



Contact

00226 25 37 54 49



Plus d'informations

www.maroobe.com



Bureau RBM BFA

BP 6123 OUAGA PATTE D'OIE

Table des matières

1. Contexte.....	2
2. Objectifs de la mission	3
3. Périmètre de la mission.....	3
3.1. Vérification comptable et financière	3
3.2. Production des états financiers	
3.3. Audit des procédures internes.....	4
3.4. Conformité réglementaire	4
4. Méthodologie proposée	4
4.1. Phase de préparation	4
4.2. Phase d'exécution	4
4.3. Phase de restitution	5
5. Livrables attendus	5
6. Durée et calendrier de la mission.....	5
7. Profil du cabinet recherché	5
8. Modalités de soumission des offres	5
8.1. Dossier de soumission.....	5
8.2. Dépôt des offres	6
8.3. Critères de sélection.....	6
8.4. Modalités de paiement	6

1. Contexte

Le Réseau des Organisations d'Éleveurs et Pasteurs Ouest Africains, Billital Maroobe (RBM) a été créé en 2003 par trois (3) organisations de pasteurs implantées dans des pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger). Très vite, le RBM s'est rendu compte qu'il ne parviendrait pas à exercer une influence sur les politiques publiques en matière de transhumance transfrontalière et de commerce régional du bétail, aussi longtemps que son intervention restera circonscrite à trois (3) pays sahéliens seulement. Par conséquent, la nécessité s'est imposée d'intégrer dans le Réseau les pays côtiers, mais aussi d'élargir la base sociale de l'Organisation, afin de mieux promouvoir l'intérêt des pasteurs de la région.

Présentement, le RBM couvre onze (11) pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo, Tchad, République de Côte d'Ivoire et Ghana). Il regroupe en son sein plus de 75 organisations membres qui servent les intérêts d'environ 750 000 pasteurs adhérents et agissent au profit de plus de 2 500 000 bénéficiaires. Le RBM est un cadre régional de référence des éleveurs et pasteurs qui œuvre pour la défense des intérêts des éleveurs aux plans économique, politique, social et culturel. Sa vision est déclinée comme suit : « *Des communautés pastorales composées d'hommes, de femmes et des jeunes suffisamment autonomes au plan technique, institutionnel et économique, dans un environnement politique qui tient compte de leurs besoins, de leurs aspirations et de leurs opinions* ».

L'atteinte de la vision ci-dessus déclinée, requiert du RBM une décentralisation et une déconcentration conséquente. Aussi, la Coordination Technique Régionale (CTR) a entreprise depuis quelques années à mettre en place des structures techniques dans les espaces stratégiques afin de booster sa visibilité institutionnelle, assurer une bonne exécution de son mandat aux échelles régionale et nationale, et rapprocher les services aux membres.

Cette dynamique de déploiement s'est notamment illustrée avec l'opérationnalisation du bureau du RBM au Burkina Faso (RBM BFA) en décembre 2020. Depuis son installation, ce bureau bénéficie de l'appui de partenaires techniques et financiers tels que INTPA (ex-UE DEVCO), la FAO, ACF, SNV et le PAM, renforçant ainsi les capacités du RBM BFA à répondre efficacement aux besoins de ses membres.

Le budget de ce bureau pour l'année 2024 est estimé à 250 000 000 FCFA.

Le conseil des ministres de l'OHADA en sa séance tenue le 22 décembre 2022 à Niamey a décidé de mettre en place un référentiel comptable applicable à toutes les entités à but non lucratif en adoptant un Acte Uniforme dédié à ces entités. Ainsi l'article 2 dudit Acte Uniforme définit la notion d'entité à but non lucratif en stipulant que : « l'entité à but non lucratif (EBNL) s'entend de toute organisation, poursuivant un but désintéressé, et dont les ressources éventuellement générées par l'activité servent au fonctionnement et à la réalisation de son objet social » Constituent, notamment, des entités à but non lucratif :

- 1) Les associations, les organisations religieuses, les ONGs, les fondations, et les ordres professionnels ;
- 2) Les entités ayant pour objet la gestion ou l'administration de projets de développement financés en général par les bailleurs bilatéraux, multilatéraux, privés ou étatiques.

L'acte uniforme a aussi prévu des sanctions pénales en son article 28, pour toute personne dirigeante d'entité à but non lucratif (EBNL) qui ne respecterait pas les dispositions de l'acte uniforme.

L'acte uniforme entre en vigueur à compter du 01 janvier 2024 sur toute l'étendue de l'espace OHADA. Une des exigences du nouveau système est le recrutement d'un cabinet d'audit pour la vérification des comptes de l'entité à but non lucratif.

Ainsi pour être en conformité avec les exigences du SYCEBNL, Billital Maroobe (RBM) BURKINA recherche un cabinet d'audit pour réaliser l'audit annuel des états financiers et les travaux de conformité associés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

2. Objectifs de la mission

L'objectif principal est la certification des états financiers selon SYCEBNL pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

Comme objectif spécifique le cabinet retenu devra entre autres :

- donner son opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers annuels ;
- s'assurer de la conformité des comptes du RBM BFA aux normes comptables en vigueur pour les entités à but non lucratif SYCEBNL ;
- formuler des recommandations pour l'amélioration du système comptable et des procédures financières internes du RBM BFA.

3. Périmètre de la mission

Le cabinet retenu devra couvrir les aspects suivants :

3.1. Vérification comptable et financière

- Examen des journaux, balances, grands livres, comptes de tiers et opérations de trésorerie ;

- Vérification de la conformité des opérations aux conventions des bailleurs de fonds ;
- Contrôle de la justification des charges et des produits ;
- Vérification des subventions reçues et de leur affectation.

3.2. Audit des procédures internes

- Analyse du système de contrôle interne et des risques financiers ;
- Évaluation de la gestion des fonds et du respect des principes de transparence et traçabilité.

3.3. Conformité réglementaire

- Vérification de l'application des dispositions légales et fiscales spécifiques aux organisations à but non lucratif ;
- Examen de la tenue du registre des donateurs conformément à l'article 17 du SYCEBNL ;
- Contrôle du respect des obligations liées à la nomination d'un auditeur externe (article 19 du SYCEBNL).

4. Méthodologie proposée

Le cabinet devra proposer une approche méthodologique comprenant :

4.1. Phase de préparation

- Collecte des documents comptables et financiers du RBM BFA ;
- Rencontre avec les responsables financiers et opérationnels ;
- Planification du calendrier d'intervention.

4.2. Phase d'exécution

- Vérification et validation des comptes ;
- Procéder à l'évaluation du contrôle interne ;
- Emettre des recommandations en vue d'améliorer les procédures administratives et financières ainsi que l'organisation comptable interne et du groupe en conformité avec le SYCEBNL.

4.3. Phase de restitution

- Présentation des conclusions ;
- Et recommandations ;

5. Livrables attendus

Le cabinet retenu devra fournir les documents suivants :

- Rapport d’audit des comptes de l’entité au titre de l’exercice ;
- Rapport sur le contrôle interne avec des recommandations ;

6. Durée et calendrier de la mission

- Durée de la mission : 3 semaines ;
- Début de mission : 20 mars 2025 ;
- Fin de mission : 10 avril 2025 ;
- Restitution finale : 10 avril 2025

7. Profil du cabinet recherché

Le cabinet devra disposer des qualifications suivantes :

- Expérience avérée en audit et validation des comptes d’ONG et d’associations à but non lucratif ;
- Maîtrise du SYCEBNL et des normes comptables OHADA ;
- Références en audit des financements des bailleurs de fonds internationaux ;
- Présence locale ou capacité d’intervention au Burkina Faso ;
- Certification professionnelle en comptabilité et audit (Ordre des Experts-Comptables, Commissariat aux Comptes, etc.).

8. Modalités de soumission des offres

8.1. Dossier de soumission

Les candidats devront soumettre un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Coordinateur Pays du RBM ;
- Une proposition technique détaillant la méthodologie et le plan de travail ;

- Une proposition financière précisant les coûts et les modalités de paiement ;
- Les références et attestations de missions similaires réalisées ;
- Les CV des experts comptables affectés à la mission.

8.2. Dépôt des offres

- Date limite de soumission : vendredi 14 mars 2025 au plus tard à 12H 30 GMT
- Mode de transmission
 - Par email à : reseamaroobe@gmail.com
 - En mettant en copie : checibrahimaouattara@gmail.com ; sanda.fisca@yahoo.fr et rabiou25@yahoo.fr

8.3. Critères de sélection

CRITÈRES	POIDS (%)
Compréhension des besoins et méthodologie	30%
Expérience et références du cabinet	25%
Expertise en comptabilité des ONG (SYCEBNL)	20%
Proposition financière	15%
Capacité à respecter les délais	10%

8.4. Modalités de paiement

Le paiement se fera selon les modalités suivantes :

- 30% à la signature du contrat ;
- 40% à la soumission du rapport provisoire ;
- 30% à la validation finale des livrables.